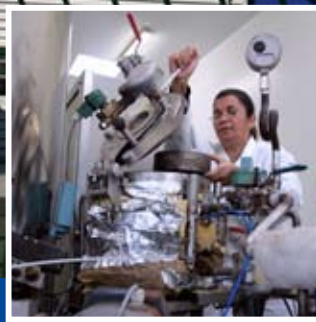




Rapport du Conseil de développement sur l'attractivité économique du territoire

Avril 2010



Rapport adopté par le Conseil de développement le 29 avril 2010

rapport adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Cette autosaisine de la commission «économie - emploi» du conseil de développement de l'agglomération de La Rochelle avait pour objectif premier d'analyser l'attractivité économique du territoire rochelais. Les propositions du conseil qui en découlent ont pour objet de proposer aux élus des territoires qui constituent le «bassin de vie» des outils qui permettraient d'identifier clairement un territoire économique entre les métropoles de Nantes et de Bordeaux.

*Guy Chézeau
Président du Conseil de développement*

Rapport du Conseil de développement sur l'attractivité économique du territoire

Rapporteur : Daniel Ridoret

SOMMAIRE

Introduction : Image et Réalité	6
I. Un environnement peu propice à un développement économique et, en particulier industriel	7
I.1 Un positionnement géographique défavorable sur le plan économique	7
I.2 Un maillage insuffisant du territoire	7
I.3 Des facteurs peu favorables au développement économique	8
II. Observations complémentaires	9
II.1 Les zones d'activité	9
II.2 Le développement des entreprises solidaires	10
II.3 Le transport des salariés	10
II.4 Les liens inter régions et internationaux	10
II.5 Les échanges entre acteurs locaux	10
II.6 Les échanges internationaux	11
Conclusion	11

INTRODUCTION : IMAGE ET RÉALITÉ

L'attractivité de notre territoire s'analyse à deux niveaux :

- **Au niveau de l'image :**

À l'instar de la beauté de la ville de La Rochelle, notre territoire développe une image très attractive, à la fois par sa situation géographique de bord de mer (position unique sur la façade Atlantique : port de pêche, port de commerce en eaux profondes, port de plaisance un des plus importants d'Europe) et par ses qualités historiques et touristiques.

À ces atouts géographiques et économiques, est associé un cadre de vie de ville moyenne où il fait bon vivre : elle est considérée par les français comme une des deux villes françaises la plus recherchée.

Ce constat est la principale raison du choix des entrepreneurs étrangers au territoire pour s'y installer. Or, la décision d'implantation d'une entreprise est bien entendue économique, mais en réalité surtout liée à des coups de cœur, les arguments développés ensuite étant souvent la justification de la subjectivité du décideur.

Fort de ce constat, le Conseil estime qu'il est essentiel de développer une communication dynamique pour attirer les entreprises en utilisant notre fréquentation touristique. Le Conseil préconise d'associer à toutes les manifestations culturelles, de loisirs, professionnelles, etc.... une information sur le territoire et ses atouts. Par ailleurs, sa diffusion devrait se faire dans des lieux stratégiques : Centre des Congrès, entrées de ville, Office de tourisme, parking ; cette communication doit mettre en avant nos atouts de ville métropole à dimension humaine :

- culturels, et de loisirs,
- touristique et historique,
- universités, grandes écoles,
- centre hospitalier, aéroport, gare TGV.

Cette communication doit mettre en valeur le savoir faire économique du territoire : recherche bio-marine, construction de l'AGV, tramway, production et transformation de produits biologiques, injecteurs, construction nautique, solaire...

Le message à valoriser d'après le Conseil : « une ville qui a tout d'une grande tout en gardant les atouts d'une ville moyenne ».

- **Au niveau de sa réalité de tous les jours :**

La perception des personnes interrogées est nettement plus nuancée par rapport à l'environnement économique et industriel de notre territoire. Ce document a pour objet de donner quelques pistes d'amélioration.

Enfin, le Conseil a relevé un certain nombre d'observations lors de ses entretiens qui l'ont amené à faire des propositions complémentaires qui lui semblent appuyer l'attractivité de notre territoire.

I. UN ENVIRONNEMENT PEU PROPICE À UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET, EN PARTICULIER INDUSTRIEL

I.1 Un positionnement géographique défavorable sur le plan économique

À équidistance de Bordeaux et de Nantes, sans statut administratif de ville métropole, distante de sa capitale régionale, La Rochelle est plus connue comme lieu de vacances et touristique que par son activité économique et son port de commerce.

Le Conseil estime qu'il est essentiel de développer une image d'équilibre économique entre Bordeaux, Nantes et Poitiers en associant le trinôme La Rochelle, Rochefort et Niort qui représente ensemble une conurbation de 340 000 habitants. Pour faire valoir cette entité, il lui semble nécessaire de créer :

- une signature spécifique, par une appellation identitaire et une image commune du type les villes du « vivre ensemble » ou autre...
- un développement des communications notamment ferroviaires cadencées permettant des échanges économiques et sociaux, et, à terme une desserte aéroportuaire commune au trinôme,
- une structure inter territoire commune de promotion économique s'appuyant sur les atouts des trois villes pivots et reprenant les compétences économiques de chacune des collectivités territoriales de la métropole ; cet organisme aurait en charge également la transmission d'entreprises du territoire par la création d'une bourse d'information ; elle pourrait être constituée par les trois Chambres de commerce existantes sur le territoire en relation avec les Communautés d'agglomération et de Pays concernées ; les collectivités locales par leur site et leur accueil ne serviraient que de portail d'entrée, l'ensemble des dossiers étant traité par cette structure dédiée. Cette dernière devrait être associée aux organismes de placement (Maison de l'Emploi, Plie, agences d'intérim spécialisées en recrutement, organismes de placement...) pour rendre un service complet aux investisseurs depuis les formalités administratives et implantation jusqu'à la recherche de salariés en passant par les mises en relation industrielle et commerciale. Dans les offres de service de la structure inter-territoire, ne doivent pas être oubliés les nécessaires contacts avec les infrastructures existantes du type ports, ferroviaire ou autres.

I.2 Un maillage insuffisant du territoire

Le territoire, aux dires des interviewés, manque de réseaux d'entraide économique avec pour corollaire des difficultés de relations de sous-traitance, d'autant plus que les savoir-faire sont souvent déficients et les entreprises de petite taille. L'intégration des nouvelles entreprises n'en est que plus délicate et le développement des entreprises locales s'en trouve freiné ; les donneurs d'ordre ont tendance par réaction à s'adresser à des sous-traitants éloignés.

Le Conseil a retenu :

- la nécessité de créer des pôles de compétence réunissant les différents acteurs complémentaires d'une filière (clients, entreprises, sous-traitants, organismes de formation, laboratoires, institutionnels...). L'animation de ces pôles pourrait être confiée à la structure inter-territoire définie ci-dessus. Cette dernière devrait procéder à des analyses sur les forces et faiblesses du territoire pour améliorer les filières existantes. Ces pôles devraient développer des moyens de communication permettant de diffuser l'information filière entre les membres (plate forme électronique...);
- la nécessité que les donneurs d'ordres institutionnels, y compris la structure inter-territoire, expriment de façon claire et précise leurs objectifs vis à vis de l'économie du territoire ; ces objectifs devraient donner lieu à un rapport annuel des résultats obtenus au regard des objectifs définis. Les collectivités devraient intégrer le développement durable dans leur choix économique, notamment le coût énergétique, le développement d'activités permettant l'insertion économique des actifs sans emploi ce qui aurait l'avantage à la fois d'aller vers une économie plus durable et de favoriser les producteurs locaux ;
- le renforcement des clubs d'entreprises intégrant les entreprises d'insertion, maillage géographique indispensable, dans leur fonctionnement par une démarche institutionnelle afin de conforter leurs actions (mise à disposition de permanent).

I-3 Des facteurs peu favorables au développement économique :

L'agglomération de La Rochelle se caractérise, au travers des entretiens menés, par :

- une déficience de main d'œuvre : manque de cadres et de techniciens qui oblige les entreprises à faire appel à de la main d'œuvre extérieure,
- un manque de formation intermédiaire notamment pour l'industrie,
- une offre de logements insuffisante avec des prix de loyers élevés,
- un pourcentage de propriétaires inférieur à la moyenne nationale rendant la main d'œuvre moins ancrée dans son territoire, et, un niveau de rémunération faible dans une ville chère, fragilisent les salariés ainsi que les entreprises qui les emploient. La propriété du logement stabilise les salariés sur un territoire, facteur essentiel du développement économique.

Le Conseil considère qu'il est important de prendre des initiatives pour répondre à ce constat :

- un inventaire des besoins en formation sur le territoire est nécessaire afin de le confronter à l'offre de formation existante ; s'il existe des observatoires régionaux, le même travail n'a pas été fait localement. Cet inventaire devrait faire l'objet d'un constat partagé par les différents acteurs ;

- nécessité de rapprocher le monde de la formation de celui des entreprises : il y a un manque de lisibilité de l'économie du territoire par les jeunes en formation et inversement, les formations sont mal identifiées par les entreprises ; le Conseil propose, par une forte communication à travers les manifestations grand public, professionnelles et étudiantes, de rechercher l'appropriation par la population, les entreprises et les jeunes en formation professionnelle et adultes en recherche d'emploi, des formations locales et du tissu industriel et commercial du territoire ;
- créer à La Rochelle un accueil spécifique des cadres (à l'image de La Rochelle accueil), notamment pour les grands établissements du territoire, afin de mieux les intégrer et tisser des liens affectifs avec le territoire. Dans cet esprit, créer un service de placement particulier pour les conjoints des cadres ;
- la collectivité locale ou la structure inter-territoire aurait tout intérêt à rechercher des conventions avec les grands groupes présents pour favoriser la migration de certains cadres vers des entreprises locales ou la création d'entreprise ;
- le programme local de l'habitat (PLH) affiche des ambitions en termes de construction de logements sociaux, ces ambitions devront être respectées pour favoriser l'accès à des logements décentes et le développement économique. Le Conseil insiste sur la nécessité de faciliter l'accession à la propriété.

II. OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les observations complémentaires des interviewés concernent :

II.1 Les zones d'activité

Si l'offre des zones ne semblent pas poser de difficultés, il a semblé au Conseil nécessaire de recommander à la collectivité la création d'un guide type « Michelin » des zones industrielles, artisanales et commerciales en inventoriant et en classant les caractéristiques intéressant les investisseurs. Bien entendu, ce guide devrait avoir un volet terrains disponibles avec leurs caractéristiques. Ce type de guide devrait être accessible via internet sur tous les sites des opérateurs économiques du territoire.

II.2 Les déplacements des salariés

La mutualisation du transport des salariés est à développer par le covoiturage et la mise en place de plans de déplacement d'entreprises ; une recherche approfondie des freins et des dysfonctionnements aux déplacements des salariés doit être lancée tout en finançant la promotion des sites internet existants de covoiturage. En parallèle, il faut développer la desserte des zones d'activité avec création de parkings au point de passage des dessertes de transports collectifs dont la gestion devrait revenir à la Communauté d'agglomération.

II.3 Les liens inter régions et internationaux

Notre région développe un réseau ferroviaire régional, mais ne doit pas oublier l'interrégional, nécessaire aux échanges, notamment avec Bordeaux et Nantes. Elle doit avoir conscience que les connections internationales sont indispensables. Si la plate-forme de correspondance (hub aérien) de Lyon est un atout, il est onéreux avec un temps d'attente trop long. Ces liens internationaux sont indispensables pour un développement vers l'international et l'implantation d'entreprises étrangères.

II.4 Les échanges entre acteurs locaux

Les échanges entre acteurs locaux sont indispensables pour développer l'activité économique et la cohésion sociale : que ce soit entre les entreprises et les organismes de formation ou entre générations différentes. Le Conseil propose la création d'une newsletter pour rapprocher le monde de l'économie, de la vie sociale et de la formation via internet ou en encart dans les journaux d'information des collectivités. De même, un centre de diffusion de la culture scientifique et technique pourrait être créé avec l'Université, le Muséum d'Histoire Naturelle et l'École de la Mer, afin d'informer tous les acteurs du territoire en fédérant ces organismes dans ce centre de diffusion. Enfin, il pourrait être recréé une association de consultants à partir de cadres jeunes retraités pour des interventions bénévoles en entreprise ou fédérer l'émergence de consultants retraités. La collectivité pourrait aider à la connaissance de ces réseaux via ses publications.

II.5 Les échanges internationaux sont également fondamentaux

L'investissement des collectivités locales à l'export pourrait être développé par l'utilisation des contacts politiques internationaux. Toute rencontre de collectivité à l'international devrait entraîner un contact économique. Les collectivités doivent dans leur choix de partenariat international avoir en filigrane les intérêts économiques en les réorientant vers des marchés porteurs. Il devrait en être de même pour les entreprises leader travaillant à l'international vis à vis des autres entreprises locales de secteurs différents. Les entreprises exportatrices pourraient accompagner à l'export d'autres entreprises. La structure inter-territoire devrait mener des études économiques sur les pays politiquement ciblés en relation avec les compétences locales économiques afin de développer des courants d'affaires.

II.6 Le développement des entreprises relevant de l'économie solidaire et de l'insertion

Leur nécessité dans le territoire est avérée. Si elles ne participent pas directement à l'attractivité économique du territoire elles participent à son développement endogène.

Les entreprises relevant de l'économie solidaire (Scop de production) apparaissent pertinentes dans le cas de redémarrage d'entreprises en liquidation. Par ailleurs, les valeurs qu'elles développent dans le cadre de leur gouvernance sont plus en cohérence avec celles du développement durable que ne le sont celles développées par les entreprises classiques. Le Conseil propose que la structure inter-territoire associe l'union régionale des Scop et des Scic de Poitou-Charentes et assure, au même titre que pour les statuts classiques (SA, SARL,...), la promotion de ceux relevant de l'économie solidaire.

Les entreprises d'insertion jouent un rôle essentiel auprès des actifs les plus éloignés de l'emploi. Elles se heurtent cependant à des problèmes spécifiques de financements, d'accès aux marchés et de placement de leurs salariés. Au regard de leurs effets bénéfiques sur le territoire, elles doivent avoir un traitement spécifique par rapport aux autres entreprises. Le Conseil propose une mise en réseau des structures d'insertion et leur intégration dans les clubs d'entreprises.

CONCLUSION

Le Conseil n'a pas fait œuvre exhaustive, mais simplement à partir du ressenti des acteurs économiques rencontrés, abordé un certain nombre de pistes concourant à un développement économique du territoire.

Il est bien conscient du travail à accomplir pour les mettre en œuvre, sachant qu'elles nécessitent souvent la collaboration d'organismes de sensibilité différente.

Mais ce « travail ensemble » est essentiel pour le développement. La réussite est liée, le Conseil en est convaincu, à la capacité de tous à dépasser les clivages culturels et historiques pour atteindre ensemble le but fixé. C'est le prix à payer pour développer l'économie du territoire et permettre une hausse du niveau de vie qui est un des plus bas de toute la zone géographique nous entourant, et un taux de chômage supérieur de 1 à 1,5 point à la moyenne nationale. C'est pourquoi la structure inter-territoire contrôlée par l'ensemble des partenaires, lui semble un outil indispensable.

Composition du groupe de travail

- Francis Allard
- Jean Benhamou
- Gaël Brouck
- Guy Chézeau
- Robert Colin
- Philippe Descout
- Christian Favre
- Émile Fernandez
- Didier Genty
- Hélène Jouselin
- Christophe Kreutzer
- Claude Laza
- Catherine Lemasson Lassègue
- Jean François Merling
- Daniel Ridoret (rapporteur)

Liste des personnes et organismes auditionnées par la Commission

Marina RICHET	Matlama
Vincent MERLING	Cafés Merling
Ludovic BRÉANT	Evergroup France
Jean-François FOUNTAINE	Fontaine-Pajot - Iris Catamaran
Marcel LAMMERS	Planet'Fun
Pierrick GUIVARC'H	IRIUM France
Médéric ADELIN	INTIS
Benoît HÉDOUIN	INTIS
Nicolas CHABRAN	INTIS
Yann DALIBOT	GEMM SOORUZ
Matthieu BARRAT	GEMM SOORUZ
Jean Pierre MEUNIER	Atlantique Alimentaire
Vincent TAVEAU	Atlantique Alimentaire
Charles KLOBOUKOFF	LEA Nature
Christophe GIRAudeau-MASSE	Au fil des Vagues
Bernard SANTELLI	BLANC'ASS
Alain BERNICARD	Océan Bois
Olivier PERSANDA	ID'EES Intérim
Jean-François MACAIRE	Vice-président de la Région Poitou-Charentes
Jacques QUESSON	Vice-président du Conseil général de la Charente-Maritime
Robert BUTTEL	Président de la CCI de La Rochelle
Pierre CONSTANT	Directeur de la Banque de France
Marc AUTRUSSEAU	Union départementale CGT
Jean-François MERLING	Union départementale CFDT
Annie ROCHETEAU	Union départementale CFDT
Christian FAVRE	Union départementale CFE-CGC

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE



**Hôtel de la
Communauté
d'Agglomération**

6 rue Saint-Michel
BP 1287
17086 LA ROCHELLE
CEDEX 02

Tél. : 05 46 30 34 00
Fax : 05 46 30 34 09

www.agglo-larochelle.fr

conseil-de-developpement@agglo-larochelle.fr